

Le dynamisme de la Loire-Atlantique, qui se traduit par une croissance démographique soutenue depuis 20 ans, repose notamment sur la forte interdépendance entre territoires urbains, périurbains, littoraux et ruraux. Cela constitue une spécificité et une chance pour le territoire dans la mesure où cette interdépendance permet de mener à une échelle pertinente une stratégie de développement intégrée qui concilie aménagement du territoire et préservation de l'environnement.

Favoriser un modèle d'aménagement équilibré organisé autour des polarités départementales pour conforter la complémentarité entre territoires métropolitain et départemental

Numérique

Depuis 2012, le Département bâtit une politique d'aménagement numérique ambitieuse afin de répondre aux enjeux **de solidarité, d'équilibre et d'attractivité du territoire**. Cette politique numérique est construite avec des partenaires territoriaux et bénéficie du soutien financier de l'Etat et de la Région.

L'engagement du Département s'est traduit par la définition des objectifs suivants :

- **piloter et animer le schéma directeur territorial d'aménagement numérique** (SDTAN), en veillant à la cohérence des actions engagées par les différents acteurs privés et/ou publics,
- **déployer le réseau d'initiative publique très haut débit FTTH/FTTE,**
- **développer les actions à destination des usagers en bas débit,**
- **favoriser l'évolution du réseau mobile 4G.**

Ces objectifs sont traduits concrètement dans plusieurs actions :

1 - montée en débit - finaliser cette opération qui cible plus particulièrement les usagers non éligibles à l'ADSL ou ceux dont le débit est inférieur à 2 Mbits/s (9% des lignes en 2013 et environ 4 % en 2016). L'objectif technique est de rapprocher, du domicile des usagers, l'infrastructure d'injection du signal ADSL et de fibrer partiellement le réseau améliorant ainsi nettement le débit. Dans le respect du cahier des charges national, toutes les zones ne peuvent pas être traitées, certaines étant trop éloignées ou desservant trop peu de lignes. Ainsi, le projet porté par le Département et le Sydeva assure la montée en débit de 163 sous-répartiteurs d'ici à fin 2017 pour 37 000 lignes environ sur plus d'une centaine de communes.

2 - fibre optique à l'abonné - le Département a choisi de déployer une nouvelle infrastructure de réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, amenée à terme à remplacer le réseau téléphonique actuel. Dès 2017, le Département va développer un réseau public ou FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) afin d'équiper 108 000 usagers répartis sur 52 communes (avec plus de 100 lignes) et sur l'ensemble des intercommunalités. Les axes stratégiques de ce déploiement sont :

- **la continuité métropolitaine** - il s'agit des communes en contiguïté des zones conventionnées (Nantes Métropole, CARENE et Cap Atlantique), répondant à une logique de prolongement territorial et aux critères d'appétence des opérateurs qui vont déployer le FTTH d'ici 2020 sur les agglomérations et pourront donc être facilement utilisateurs du réseau départemental en prolongation.

- **l'équilibre territorial** - il s'agit, à partir de la carte des polarités (cf. Annexe) qui intègre la vision des SCoT, de construire une priorisation réaliste des communes concernées en premier lieu ; le principe proposé, au titre de l'équité territoriale, est de retenir une polarité par EPCI pour la première phase 2017-2021.

- la solidarité territoriale - il s'agit des zones regroupant des usagers qui demeurent à moins de 2 Mbps car non concernés par la montée en débit (estimation à 8 300 lignes). Cet axe, fortement amorcé avec l'opération de montée en débit, est renforcé dans le programme FTTH pour la période 2017-2021.

3 - bas débit - développer des actions à destination des usagers en bas débit (utilisation du réseau hertzien). Pour les zones restant encore non éligibles au programme haut débit et très haut débit, la technologie satellitaire représente une technologie complémentaire fiable dont les performances sont désormais très satisfaisantes, notamment depuis le lancement de satellites spécifiquement dédiés à l'accès Internet. Le Département étudie également l'opportunité d'utiliser d'autres technologies, comme par exemple de nouvelles fréquences radio dédiées à l'aménagement du territoire.

4- suivre et favoriser l'évolution du **réseau mobile 4G**. Des zones non couvertes en 4G sont localisées majoritairement au nord (axe Baigné – Saint-Nicolas-de-Redon) et l'extrême sud du territoire. La Loire-Atlantique reste cependant un territoire relativement bien couvert par cette technologie. Le Département se place en facilitateur du développement de ce réseau grâce à son expertise technique et à la mise à disposition de fonciers dans le cadre de son partenariat avec les opérateurs. Plusieurs projets sont actuellement en cours sur la Bernerie-en-Retz, les Moutiers-en-Retz ou Treillières.

5 - favoriser les usages et services numériques en soutenant des actions dans ce sens, comme par exemple la création d'un site internet unique dédié aux numériques, le projet de fab lab des halles 1 et 2 à Nantes

L'action départementale s'inscrit donc dans une logique de cohérence territoriale et géographique mais aussi dans une logique de cohérence entre les acteurs privés et publics et entre les acteurs publics entre eux.

Document de référence : schéma directeur territorial d'aménagement numérique

Habitat

La Loire-Atlantique est un département très attractif et les perspectives de développement confirment son dynamisme démographique (14 000 habitants supplémentaires tous les ans). Cette tendance a été prise en compte dans le plan départemental de l'habitat (PDH). Ce plan, révisé en 2014 pour une période de six ans est actuellement en cours d'évaluation. Afin d'accompagner cette dynamique démographique, atout d'un développement durable, le Département poursuit la mise en œuvre d'une politique de l'habitat coordonnée avec les différents acteurs du territoire et notamment les intercommunalités.

Cette politique doit répondre aux **besoins en logements liés à la démographie du département, en promouvant un aménagement solidaire et concerté du territoire**. Elle doit également favoriser l'installation de populations nouvelles, permettre la diversification de l'offre de logements, autoriser la diversité des parcours résidentiels et encourager les mixités sociales et générationnelles.

Les objectifs et les actions sont articulés autour de 4 axes :

1 - répondre aux besoins de la dynamique démographique en s'appuyant sur l'armature urbaine existante. Pour répondre à cet objectif, il s'agit de développer une offre nouvelle recentrée sur les polarités d'équipements, de transports collectifs et d'activités économiques (cf. cartes des polarités). Dans cette optique, le PDH fixe comme objectif le maintien d'un rythme soutenu de production annuelle de logements neufs de l'ordre de 11 500 à 12 500 logements neufs ou issus de la mobilisation et de l'adaptation du parc ancien. Il est nécessaire de renforcer le poids des polarités dans la répartition de

la production de logements afin de limiter les effets négatifs de l'étalement urbain : augmentation des flux de déplacements et de la consommation d'espace.

Un autre axe d'intervention à privilégier est de renforcer l'amélioration et la rénovation de l'habitat existant, notamment en terme de rénovation énergétique.

2 - diversifier l'offre d'habitat et l'utilisation de foncier pour pérenniser l'attractivité des territoires. Il s'agit d'économiser la ressource foncière en activant différents outils tels que la construction de la ville sur la ville, accentuer la densité afin de réduire la surface consommée pour l'habitat dans un contexte de maintien d'un rythme soutenu de production en redensifiant le tissu existant.

Le développement de l'offre sociale doit se faire distinctement en fonction des dynamiques de marché et de la demande locative exprimée. Ainsi dans les secteurs de marché tendus (Nantes et sa première couronne, Saint-Nazaire), il s'agira de s'appuyer sur la dynamique immobilière pour soutenir la production de logements HLM dans le neuf.

3 - développer des solutions pour les besoins spécifiques des populations. 14 % des ménages du département vivent sous le seuil de pauvreté. Les conditions d'accès au logement de ces ménages varient selon les territoires. Ainsi l'offre d'hébergement et de logements d'insertion est surtout localisée dans l'agglomération nantaise et la CARENE. Pour répondre à cet objectif, il s'agit de favoriser l'accès au logement des populations les plus fragiles sur l'ensemble du Département et d'adapter ces habitations aux populations concernées.

En outre, 80 % des seniors sont des propriétaires occupants ; la question de l'adaptation de leurs logements devient prioritaire surtout que le vieillissement de la population se poursuivra dans les prochaines années. Cette action vient en complément de la construction d'EPHAD et de logements intermédiaires. Elle permet ainsi le maintien à domicile de cette catégorie de population.

Les 18-29 ans représentent 15 % de la population départementale. Le Département souhaite donc favoriser le développement d'une diversité d'offres financièrement accessibles à ce public (résidences Habitat Jeunes, logements Résid'Étap, logements intergénérationnels...).

Le Département souhaite donc la poursuite du développement d'un habitat à proximité des offres de services et des commerces. Cette action constitue une des réponses adaptées à des personnes aux ressources modestes.

4 - mobiliser les acteurs de l'habitat par une animation des réseaux et la structuration de l'information grand public.

Document de référence : plan départemental de l'habitat

Projets structurants

De par ses compétences et ses engagements (soutiens financiers et techniques), le Département a comme principal enjeu **d'accompagner les projets structurants afin de participer à l'aménagement et au développement de l'ensemble du territoire départemental.**

Concernant l'aéroport du Grand Ouest, le Département s'est engagé dans sa création depuis de nombreuses années dont l'objectif est de réussir la construction de l'aéroport, son insertion dans le territoire et de générer du développement économique.

Le Département, en lien avec le Syndicat Mixte Aéroport, accompagne l'État dans la mise en œuvre du projet. Le Département soutiendra le développement de nouveaux modes de transports (covoiturage avec la construction de plus de 150 aires, transport solidaire...). En complément, la collectivité souhaite aussi articuler et développer le programme d'actions du PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) avec le développement de l'activité de l'aéroport : préservation de l'agriculture, développement de circuits courts...

Concernant le Port de Nantes Saint-Nazaire, le Département accompagne son développement en lien avec la Région, Nantes Métropole et la CARENE. Cela passe par un cofinancement d'actions visant à soutenir l'évolution du modèle économique du grand port maritime et à préparer sa transition énergétique. Concrètement, il s'agit prioritairement de gagner de nouveaux trafics à l'international et de développer l'hinterland du port en approfondissant les relations avec le territoire de proximité.

Faciliter les mobilités

Les mobilités sont au cœur de la vie quotidienne et constituent un enjeu de politique publique majeur. La volonté du Département est de rendre attractif son territoire et d'améliorer la qualité de vie des habitants. La collectivité exerce diverses compétences dont celle de gestionnaire d'un réseau routier de plus de 4 300 km de voiries départementales, principal support des déplacements individuels, collectifs, professionnels et de transports. Elle souhaite poursuivre l'évolution de sa politique routière vers une mobilité plus durable, novatrice tant vis-à-vis des mobilités émergentes qu'au regard des nouvelles technologies. Enfin, le dynamisme démographique du territoire, avec l'accueil de 14 000 nouveaux habitants par an, amène également à s'interroger sur l'infrastructure afin d'agir sur les phénomènes de congestion, conséquence de l'autosolisme.

Le Département a défini, dans le cadre de sa politique mobilités, ses enjeux **d'optimisation des infrastructures, d'aménagement du territoire orienté vers les polarités, d'un urbanisme durable en lien avec le développement des centralités, et la promotion de la pratique du vélo et des mobilités alternatives**. Ils doivent être un facteur d'insertion et de renforcement du lien social (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de handicap ou en insertion).

En outre, la politique mobilités privilégie une approche transversale, étant au croisement de plusieurs politiques publiques, partenariale et innovante et s'inscrit dans une dynamique de concertation et de participation citoyenne au bénéfice des usagers. Les champs d'actions prioritaires de la politique mobilités sont principalement :

- **Mobilités durables** - routes et usages partagés, aménagement et optimisation des infrastructures, développement durable des territoires, renforcement de la sécurité routière, limitation des nuisances de la route, protection de la faune et de la flore,

- **Mobilités du futur** - innovation, partenariat, déploiement du numérique avec la route connectée et le renforcement de l'intelligence des véhicules et des infrastructures, l'information des usagers avec la réalité augmentée),

- **Mobilités alternatives et solidaires** - encouragement de la pratique du vélo, transport des enfants et étudiants en situation de handicap, transports solidaires et partagés, insertion, covoiturage en encourageant les initiatives privées.

Cette politique se décline selon les actions suivantes :

1. sur l'aménagement du territoire en général pour agir sur les besoins de déplacements futurs. Il s'agit d'intervenir dans l'élaboration des documents d'urbanisme à tous les niveaux pour encourager au développement concentrique des agglomérations (limitation de l'étalement linéaire, préservation des terres agricoles et du milieu naturel, préservation du niveau de service des routes départementales interurbaines et limitation des populations exposées au bruit routier) ainsi que les réflexions sur la localisation des zones d'habitat et d'emploi

2. sur le réseau routier départemental

- entretenir et sécuriser le réseau routier départemental selon les logiques préventives et à moindre impact environnemental, autour de 4 programmes d'actions :

- gérer, entretenir et exploiter le réseau routier départemental de plus de 4 300 km dont 1 000 km de réseau structurant et 100 km de routes à 2x2 voies;

- entretenir les grands ouvrages d'art de franchissement de la Loire (ponts de Saint-Nazaire - pont le plus long de France, de Thouaré-sur-Loire, de Mauves-sur-Loire, d'Ancenis et de Varades) ;
- améliorer la sécurité routière ;
- gérer le patrimoine des ouvrages d'art de très grande importance (1 200 ouvrages d'art, 200 000 m² de surfaces de tablier, et d'une valeur patrimoniale estimée à plus de 500 millions d'euros) ;

- aménager le réseau routier départemental de manière adaptée aux enjeux du territoire et dans une logique de développement durable de l'espace. Il s'agit de s'appuyer sur une programmation pluriannuelle d'investissement permettant de prioriser les opérations d'aménagement et visant à moderniser le réseau routier départemental suivant les objectifs du schéma routier. Ainsi, avec l'appui financier de la Région, les itinéraires desservant le littoral, vers la côte vendéenne (déviation de Viais, déviation de Machecoul) et vers Pornic (doublement de la déviation de Port-Saint-Père, liaison entre Port-Saint-Père et le Pont-Béranger) seront aménagés progressivement en 2x2 voies. Par ailleurs, afin de contribuer au développement du territoire départemental en dehors de la métropole Nantes-Saint-Nazaire et des pôles d'équilibre, des liaisons transversales structurantes sont projetées entre Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Clisson et Ancenis, d'une part, et entre Ancenis, Nort-sur-Erdre et Savenay, d'autre part. Les aménagements entre l'A83 et Aigrefeuille-sur-Maine et du contournement nord de Nort-sur-Erdre constitueront les premières réalisations à court terme pour atteindre cet objectif.

3. Actions pour encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ou multimodaux

- encourager la pratique du vélo grâce à la politique « Loire-Atlantique à vélo » adoptée en mars 2017 et dont les orientations sont de :

- créer les conditions favorables à l'usage du vélo en Loire-Atlantique (aménagement du réseau cyclable, stationnement, signalisation...). Dans ce cadre, le Département va poursuivre l'aménagement du réseau cyclable sous maîtrise d'ouvrage départemental. Cela se traduira non seulement par le confortement des itinéraires européens « La Vélodyssée » et « La Loire à vélo » mais aussi par la finalisation des liaisons radiales depuis l'agglomération nantaise vers le réseau cyclable des départements limitrophes. Il s'agira notamment des liaisons vers le Pays de Retz, vers le vignoble, vers le Pays de Châteaubriant ou entre Nantes et Saint-Nazaire au nord de la Loire. Par ailleurs, le tracé et les aménagements de Vélocéan, le long du littoral Atlantique, et de liaison cyclable longeant le canal de Nantes à Brest seront améliorés. D'autre part, des itinéraires transversaux tels qu'une liaison cyclable entre Blain et Châteaubriant, une liaison entre La Haye-Fouassière et Machecoul et entre Sainte-Pazanne et Paimboeuf seront aménagés pour contribuer au développement de la pratique du vélo en dehors des agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire ;
- intégrer le développement de l'usage du vélo au sein de tous les projets départementaux ;
- favoriser l'usage du vélo sous toutes ses formes par des actions éducatives ;
- développer un projet de territoire partagé avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage à l'échelle du département de la Loire-Atlantique.

- développer l'usage du covoiturage avec un schéma directeur, en cours de finalisation, à approuver en 2018 préconisant un maillage complémentaire d'aires structurantes, une meilleure mise en relation par le recours à un opérateur spécialisé, une complémentarité avec l'offre privée. Pour rappel, le Département dispose dès à présent de 220 aires labellisées et est pourvu d'un maillage déjà très important. L'objectif est donc à présent d'accompagner le développement de l'usage.

Pour atteindre 260 aires à l'horizon 2021, les priorités et besoins d'aménagements en Loire-Atlantique sont l'aménagement d'aires de covoiturage sur le réseau structurant aux échangeurs non aménagés là où les pratiques spontanées se développent ; l'achèvement du maillage départemental en aires de proximité et l'agrandissement des aires saturées ou en cours de saturation.

- développer tous les usages sur le patrimoine routier :
 - en veillant à une bonne articulation entre sa gestion et les mobilités, en diffusant une information fiable et pertinente,
 - en accompagnant le changement de comportement,
 - en optimisant les infrastructures,
 - en amplifiant l'innovation avec les systèmes de gestion dynamique du trafic comme la voie réversible sur le pont de Saint-Nazaire,
 - en expérimentant en partenariat avec l'Etat la mise en place de voies « à forte capacité » avec des voies réservées multi usages pour les bus, cars, covoitureurs réutilisant les bandes d'arrêt d'urgence aux heures de pointe,
 - en amplifiant les dispositifs de chaussées centrale à voie banalisée pour sécuriser les modes actifs.

- maintenir un service d'excellente qualité sur les 2 traversées de Loire par bacs en alternative au franchissement de Loire par le pont de Cheviré (plus de 2,2 millions de passagers et plus de 1,2 millions de véhicules).

- rechercher des partenariats pour des projets de mobilités dont celui avec le dispositif départemental de soutien au territoire.

- développer et accompagner le transport solidaire (auto partage, prêt de véhicule, garage solidaire), l'animation et l'ingénierie auprès des structures locales.

- faire émerger des offres de services de mobilités spécifiques et adaptées pour les personnes âgées en encourageant les projets locaux.

4. Actions sur les transports collectifs :

- assurer pour chaque élève et étudiant en situation de handicap, d'une prise en charge de qualité, sécurisée, correspondant au mieux à sa scolarité. Le Département transporte plus de 1000 élèves en situation de handicap chaque année en transport individuel ou collectif ;

- mettre en place une navette vélos en période estivale sur le pont de Saint Nazaire pour sécuriser le passage des cyclistes sur l'ouvrage.

Documents de référence : Loire-Atlantique à vélo – Plan d'actions 2017-2027

Le schéma routier au service des mobilités

Le schéma départemental des transports et des nouvelles mobilités

Agenda d'accessibilité programme Lila et son addendum

Être acteur de la transition écologique et énergétique

Ressources et milieux naturels

La question environnementale s'inscrit à différents niveaux, de l'international au local. Les collectivités territoriales donc ont un rôle important à jouer à ce dernier niveau. Le Département s'inscrit dans cette démarche depuis de nombreuses années pour contribuer à **un aménagement équilibré du territoire en préservant les espaces agricoles et naturels, l'eau et les milieux aquatiques**. Pour répondre à cet enjeu, plusieurs objectifs ont été définis :

- **encourager la création de nouveaux périmètres de protection des espaces agricoles et naturels** (PEAN),

- **mettre en œuvre le plan départemental en faveur des espaces naturels** et poursuivre la politique déjà engagée sur les espaces naturels sensibles,

- **poursuivre la politique départementale pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques**

1 - Concernant les PEAN, le Département rappelle qu'il s'est saisi, depuis 2013, de sa compétence en matière de création de ces périmètres. Ainsi, trois PEAN ont été créés en Loire Atlantique, recouvrant une superficie de près de 20 000 hectares (PEAN de Saint-Nazaire, de Guérande-La Turballe et des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens au nord de Nantes) en partenariat avec les collectivités concernées. Il entend poursuivre cette action dans le courant du mandat avec l'extension du PEAN de Guérande – La Turballe aux communes de Batz-sur-Mer et Piriac-sur-Mer et avec le lancement d'une réflexion en vue de la création d'un PEAN au Sud de la métropole nantaise. Les parcelles incluses dans ces périmètres voient ainsi leur vocation agricole et naturelle confortée à long terme.

2 - Concernant les espaces naturels, l'assemblée départementale a adopté en octobre 2012, un Plan Départemental en faveur des Espaces Naturels (PDEN). Il est le document stratégique de la collectivité en matière de préservation et de valorisation des espaces naturels sur son territoire. Il vise à intégrer la prise en compte des milieux naturels dans les politiques départementales et à favoriser l'implication des acteurs et usagers du territoire (collectivités locales, établissements publics, associations, organismes socioprofessionnels) dans la mise en œuvre d'actions concertées relatives à la protection et aux usages de ces espaces. En outre, le Département souhaite poursuivre sa politique de :

- **mise en œuvre de l'action foncière au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : 92 zones de préemption et 1 180 ha de propriétés comme par exemple la tourbière de Logné à Sucé-sur-Erdre, l'étang de Clégreuc à Vay, des îles de Loire ou de nombreux sites sur le littoral,

- **entretien et gestion de 8 sites du Conservatoire du Littoral** (2 800 ha au total) situés sur l'estuaire de la Loire, l'île Dumet à Piriac-sur-Mer, les Terres Rouges à Saint-Michel-Chef-Chef, l'étang du pont de fer à Assérac, Pen Bé et le bassin du Mès, la côte sauvage entre Pornic et Préfailles, les terrains et la maison du Lac à Bouaye et Pen Bron) la Turballe,

- **animation du site Natura 2000 Estuaire de la Loire** (20 000 ha).

Par ailleurs, le Département soutient financièrement les acteurs locaux et les structures qui œuvrent pour l'amélioration de la connaissance naturaliste, l'acquisition, la gestion de sites naturels, et la sensibilisation du public (Contrats Loire-Atlantique Nature Sites ou Actions, Balades en Nature).

3- Concernant la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, le Département entend poursuivre ses actions et plus particulièrement sur :

- la gestion de ses voies navigables visant l'objectif de bon état des eaux,

- l'appui technique et financier aux syndicats d'eau potable, pour les actions de protection des captages d'alimentation en eau potable,

- sa participation à la gouvernance de l'eau dans les instances du bassin Loire-Bretagne et son adhésion à des structures porteuses de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- la gestion de réseaux départementaux de suivi de la qualité des eaux (cours d'eau et nappes souterraines),
- l'animation de groupes techniques départementaux sur les thématiques « assainissement », « eaux souterraines » et « sécurisation de l'alimentation en eau potable ».

Document de référence : plan départemental des espaces naturels et son annexe

Énergie - Climat

En complément de sa politique de protection des espaces agricoles et naturels, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années dans la transition énergétique. L'enjeu principal est **l'intégration des objectifs de cette transition énergétique dans l'ensemble des politiques publiques, dont celles d'aménagement.**

Afin de répondre à cet enjeu de société, la Loire-Atlantique a élaboré un document stratégique en matière d'énergie-climat ; il s'agit du plan climat énergie départemental adopté en 2012 et partagé en son temps avec de nombreux partenaires dont le Conseil régional. Les grands objectifs de ce document restent d'actualité à savoir :

- **réduire fortement les consommations d'énergie** (facteur 3 à l'horizon 2050) **et les émissions de gaz à effet de serre** (facteur 4)
- **développer les énergies renouvelables** aux horizons 2020, 2030, 2050.
- **réduire, par l'adaptation, la vulnérabilité du territoire aux probables changements climatiques à venir.**

Ce document, de par sa maille plus fine que le schéma régional climat air énergie (SRCAE), pourra notamment aider les intercommunalités à territorialiser ces différents objectifs à l'échelle de leur territoire,

1- Concernant les énergies renouvelables, plusieurs actions sont déjà activées :

- **méthanisation** : le Département a réalisé un atlas précis des ressources méthanisables d'une part, et des besoins en chaleur d'autre part. Ces données, disponibles sur une interface cartographique, nommée « CartoMétha 44 », permettent de déterminer des zones propices à l'implantation d'unités de méthanisation et surtout d'initier une réflexion des territoires (élus et services) sur ce sujet pour aller vers le développement de nouvelles unités. Le dispositif multi-partenarial « CoOpMétha 44 », qui vise à l'émergence des projets, reste ouvert à l'implication active de la Région.

- **éolien** : outre la carte des implantations de parc éoliens en Loire-Atlantique déjà communiquée, le Département accompagne les intercommunalités qui souhaitent s'inscrire dans le développement de cette énergie, notamment par de l'ingénierie territoriale (études d'élaboration des zones de développement éolien...).

- **bois-énergie** : la ressource bocagère est sous-exploitée en Loire-Atlantique et en Région, et souffre donc d'un manque d'entretien. Le développement du bois-énergie est souhaitable pour (re)donner un intérêt économique à l'entretien du bocage (40 000 km de haies et 30 000 ha de boisements « bocagers » en Loire-Atlantique), ce qui permet sa préservation et par voie de conséquence, de toutes les aménités positives qui lui sont associées : régulation hydrologique (crues, sécheresse), qualité de l'eau, préservation des sols, biodiversité, qualité de l'air, paysage, productivité agricole...

- **énergies marines renouvelables** : la collectivité soutient le développement des énergies marines renouvelables et l'adaptation consécutive des infrastructures portuaires. C'est ainsi que, depuis

2005, le Département a financé de nombreuses infrastructures ou projets : au grand port maritime pour la réalisation du pôle industriel éolien offshore et l'extension du terminal à conteneurs, à l'IRT Jules verne (Technocampus Océan à Bouguenais et centre industriel de réalité virtuelle à St-Nazaire), au site d'essai en mer SEM-REV, au projet de recherche sur les algues « Algosolys » de l'Université de Nantes... Le Département va également accueillir au port de La Turballe la base de maintenance des éoliennes du banc de Guérande.

D'autres financements sont prévus d'ici 2020 pour le soutien à des investissements du grand port maritime majoritairement consacrés aux énergies marines renouvelables : restructuration du site portuaire, hub logistique, site du Carnet...

- soutien aux démarches d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables, par le passé (parc éoliens citoyens du Pays de Redon et du pays d'Ancenis), et dans les années à venir par le biais du dispositif « Cit'ER 44 » adopté en 2017 qui peut apporter une aide financière aux démarches citoyennes locales pour l'ensemble des énergies renouvelables, et notamment le solaire et l'éolien.

2- Concernant les mobilités durables, le Département a activé de nombreuses actions (cf. chapitre « mobilités et infrastructures ») comme par exemple de participer au développement du vélo via la politique « Loire-Atlantique à Vélo » récemment adoptée par l'assemblée départementale, ou de favoriser les mobilités durables dans le cadre du projet « route du futur ».

L'ensemble de ces points ont déjà été présentés par le Département à la Région dans le cadre des différents échanges lors des états régionaux de l'énergie en 2013, de l'élaboration du schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), ou plus récemment lors de l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route régionale sur la transition énergétique.

Document de référence : plan climat énergie départemental

Promouvoir le tourisme comme un levier majeur de développement du territoire

Un tourisme solidaire et durable

Dès 2015, le Département de Loire-Atlantique s'est engagé à inscrire un enjeu de **développement touristique solidaire et durable**. Les principes retenus sont la complémentarité des territoires et des filières, le développement de l'éco/slow tourisme et l'une offre sociale et solidaire.

Pour cela, il conduit une politique globale de valorisation de sa diversité territoriale et d'accompagnement des acteurs et des territoires du département dans la mise en œuvre partagée d'un tourisme durable. Le Conseil Départemental a donc souhaité se doter d'un référentiel stratégique en matière de développement touristique offrant une vision cohérente et dynamique et en prenant en compte l'évolution rapide des attentes des touristes-consommateurs et de l'ensemble des professionnels publics et privés de ce secteur clé de l'économie du territoire.

Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, le référentiel stratégique 2015-2021 est ainsi construit autour de 5 ambitions, déclinées en actions concrètes, et qui définissent la volonté politique du Département de développer un tourisme solidaire et durable :

1 - une offre dynamisée par la mise en réseau des filières et des territoires. Il s'agit d'impulser et d'accompagner des projets structurants créant du lien entre les territoires et entre les filières et plus particulièrement sur le développement touristique du Grand patrimoine : châteaux de Clisson et de Châteaubriant, le Musée Dobrée, le Domaine de la Garenne Lemot à Clisson.

Il s'agit aussi de valoriser le littoral grâce à l'élaboration d'un plan « nautisme » en Loire-Atlantique, développer une offre de pleine nature littorale auprès des seniors, de valoriser le patrimoine naturel côtier sur de nombreux sites dont ceux en propriétés du Département ou du Conservatoire du littoral,

comme par exemple les marais de Lyarne aux Moutiers-en-Retz, les marais salants de Guérande, la Bole de Merquel à Mesquer...

Enfin, le Département va aussi favoriser le développement touristique des sites de sports nature, comme par exemple la base de loisirs de Vioreau à Joué-sur-Erdre, la pratique de la randonnée sur plus de 200 itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), ou la pratique de sports nautiques sur plus de 120 km de voies d'eau dont le canal de Nantes à Brest... Il s'agit aussi de la mise en tourisme du schéma des activités de pleine nature 2015-2021.

2 - une offre différenciée pour le développement d'un modèle « éco/slow tourisme » spécifique à la Loire-Atlantique. Il s'agit d'impulser une approche d'éco-slow tourisme en valorisant un tourisme durable autour de dispositifs dynamiques et innovants : dynamisation et valorisation de l'offre oenotouristique dans le vignoble nantais, valorisation du canal de Nantes à Brest, des zones humides remarquables du département - projet grands sites de nature (marais de Brière, estuaire de la Loire, lac de Grand-Lieu, marais breton).

Enfin, le Département souhaite poursuivre son action de développement touristique grâce au vélo et donc de mettre en tourisme son schéma « Département vélo ». Concrètement, il s'agit notamment de poursuivre le développement des itinéraires cyclables européens et nationaux, comme par exemple vélocéan nord où quelques tronçons sont à l'étude (La Baule – Piriac par exemple). Dans un objectif de cohérence, le Département soutient les initiatives locales et intercommunales visant à favoriser le développement de la pratique du vélo.

3 - une offre solidaire et de proximité. Il s'agit de favoriser l'insertion par l'emploi dans le secteur du tourisme principalement localisé sur le littoral. En effet, l'économie touristique concerne près de 16 000 emplois non délocalisables en Loire-Atlantique. Ces métiers peuvent offrir des opportunités d'insertion du public en situation précaire. En complément, le Département souhaite aussi faciliter les départs en vacances pour le plus grand nombre.

4 - une gouvernance clarifiée. Il s'agit de maintenir et de développer des partenariats avec les territoires voisins et avec la Région.

5 - une communication refondée.

Document de référence : Le référentiel stratégique – pour un développement touristique durable en Loire-Atlantique

Concevoir et mettre en œuvre une politique en faveur de la mer et du littoral

Un département maritime

Engagé en 2016 par le Département, le défi maritime et littoral en Loire-Atlantique a pour objectif de fédérer l'ensemble des partenaires publics et privés autour de la priorité que constitue l'avenir de nos territoires littoraux et de notre espace maritime. La dynamique territoriale conduite en ce sens par le Département a d'ores et déjà permis de constater l'importance de réinterroger la vision de l'action publique sur l'évolution de nos côtes et par conséquent, de questionner à nouveau les politiques publiques concernées. Constituant les fondements de la réflexion collective autour de cette action publique renouvelée pour une gestion durable de la mer et du littoral, le diagnostic stratégique, validé en septembre 2017, met en exergue les problématiques littorales et maritimes que connaît la Loire-Atlantique autour de plusieurs enjeux identifiés en concertation avec les acteurs du territoire :

1- le maintien et de la préservation des fonctionnalités écologiques des zones côtières et estuariennes. L'optimisation des continuités écologiques et la préservation des espaces naturels agricoles sur la bande côtière sera recherchée. Le Département s'est déjà engagée à travers ses politiques « espaces naturels sensibles » et « périmètres de protection des espaces agricoles et naturels - PEAN » décrites ci-dessus.

D'autres thématiques seront abordées telles que :

- l'amélioration de la qualité des masses d'eau estuariennes et maritimes,
- l'exploitation durable des ressources côtières avec, par exemple, la conchyliculture dans le Bassin du Mès ou dans la baie de Bourgneuf, la saliculture dans le marais de Guérande ou l'extraction de granulats marins au large de l'estuaire,
- la vulnérabilité environnementale des zones littorales face aux effets du changement climatique.

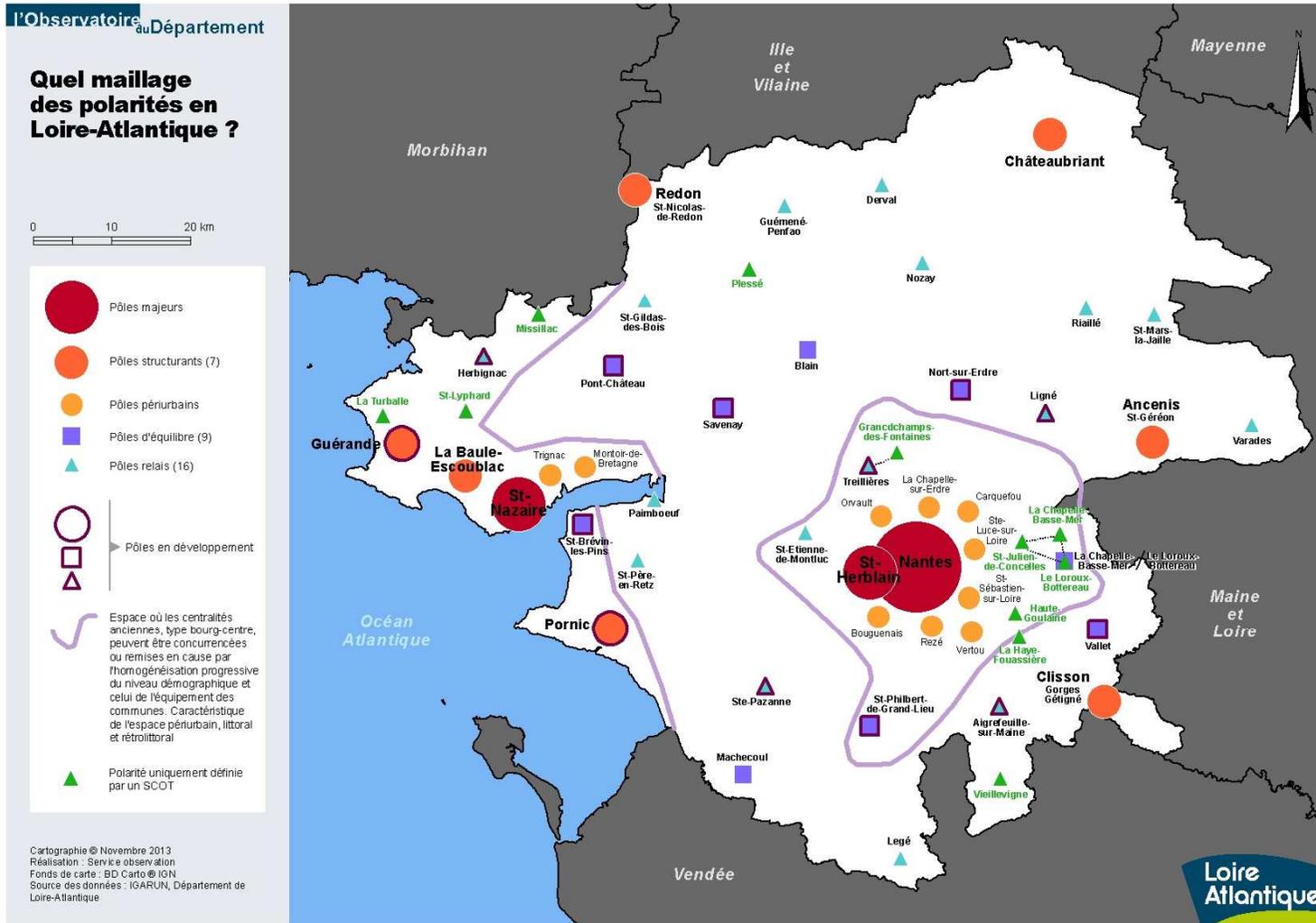
2- l'aménagement équilibré prenant en compte la situation d'interface terre/mer. Il s'agit notamment d'agir pour une gestion économe et une optimisation d'un espace restreint intégrant les problématiques liées à la croissance démographique du territoire, à l'artificialisation des littoraux et aux risques côtiers. En effet, le littoral de la Loire-Atlantique a une forte densité (339 habitants/km² pour les communes littorales, contre 113 habitants/km² pour les communes retro-littorales). De plus, l'artificialisation est aussi importante sur ces espaces : 17,4 % de l'espace littoral est urbanisé, contre 13,4 % pour la moyenne départementale.

3- une gouvernance intégrée de la mer et du littoral ligérien dont l'objectif sera de construire progressivement une approche intégrée de l'espace littoral et maritime à toutes les échelles administratives (locale, régionale et nationale), en favorisant la synergie entre les outils de stratégie et de planification de ces espaces soumis à de multiples contraintes. La définition de la place portuaire au sein d'une gouvernance dédiée sera également recherchée.

4- le soutien et le développement de l'économie maritime et littorale durable et résiliente. Il s'agit notamment de favoriser le maintien de l'économie littorale et maritime traditionnelle (tourisme, pêche, conchyliculture, grand port maritime...) et de favoriser le développement d'activités émergentes (énergies marines renouvelables par exemple). Le Département souhaite d'ailleurs maintenir son engagement auprès du port de pêche La Turballe – Le Croisic et à étudier toutes les formes d'optimisation de son aménagement. En outre, la collectivité souhaite aussi développer la capacité d'accueil de l'activité salicole dans le marais breton.

5- le développement de la connaissance, des savoirs et des savoir-faire maritimes et littoraux.

Cette affirmation de la Loire-Atlantique comme département maritime passera par la poursuite en 2018 de la mobilisation des territoires et des acteurs concernés pour définir l'ambition départementale à l'horizon 2040. Cette ambition collective, qui constituera la contribution de la Loire-Atlantique aux démarches engagées par l'État et la Région, aura vocation à être traduite au sein d'une charte partenariale puis au sein des politiques publiques des collectivités littorales de Loire-Atlantique. Sera ainsi engagée la définition d'une feuille de route partagée de l'action du Département qui inclura au premier rang les actions prioritaires pour les territoires en matière de gestion des ports et de développement du nautisme.



Document de référence : étude polarités « maillage territorial et polarités en Loire-Atlantique »